



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
11 avril 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

Deuxième session
Bangkok, 27-29 juillet 2011

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité du commerce et de l'investissement (section I) et les annotations au projet d'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie.
5. Faciliter le commerce intrarégional.
6. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone.
7. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables.
8. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale.
9. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement.
10. Examen de l'orientation future du sous-programme.
11. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
12. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

Documentation

Programme provisoire (E/ESCAP/CTI(2)/INF/3)

Annotation

Le programme provisoire pour l'ouverture de la session sera annoncé le moment venu.

2. Élection du bureau

Documentation

Liste provisoire des participants (E/ESCAP/CTI(2)/INF/2)

Annotation

Le Comité élira un président et un vice-président.

3. Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CTI(2)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CTI(2)/L.1) et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires. Le secrétariat informera le Comité du contexte général, de l'objectif et du rôle du Comité et de la manière dont l'ordre du jour répond aux objectifs énoncés dans son mandat.

4. Saisir les occasions de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie

Contrairement à certaines régions du monde où la reprise est lente à la suite de la récente crise économique mondiale, les économies asiatiques émergentes réussissent à maintenir des taux de croissance économique relativement élevés. Des préoccupations demeurent cependant quant à la durabilité de cette croissance. Beaucoup d'autres pays en développement de la région Asie-Pacifique, particulièrement les économies les moins avancées, continuent de prendre du retard et n'ont pas été capables de saisir les avantages du dynamisme économique qui se manifeste ailleurs dans la région. Compte tenu de cette évolution et des constatations présentées dans le rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011*, le Comité voudra peut-être débattre des modalités envisageables pour transformer les difficultés économiques mondiales et régionales actuelles en occasions d'échanges commerciaux et d'investissements dans les dix ans à venir, et examiner les mesures que les

gouvernements pourraient adopter pour saisir efficacement ces occasions de parvenir à un développement inclusif et durable. Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre de situer les différentes possibilités de commerce et d'investissements et ouvrir la voie à une discussion détaillée durant l'examen des points suivants.

5. Faciliter le commerce intrarégional

Documentation

Faciliter le commerce intrarégional (E/ESCAP/CTI(2)/1)

Annotation

La libéralisation soutenue des échanges commerciaux au cours des toutes dernières décennies a créé des possibilités nouvelles d'expansion du commerce mais les coûts associés aux opérations commerciales restent très élevés dans de nombreux cas, comme l'indique la base de données de la CESAP sur les coûts du commerce. Beaucoup d'obstacles non tarifaires au commerce, particulièrement au commerce intrarégional, restent à aplanir. Ces obstacles sont particulièrement élevés dans le commerce des produits agricoles et des services. La facilitation du commerce présente donc une importance particulière dans ce contexte. Alors que certains pays ont pris des mesures de grande portée pour simplifier les modalités et les procédures complexes au passage des frontières et derrière les frontières, d'autres tardent à adopter des pratiques comme celles du commerce sans documents sur papier et du guichet unique. Le secrétariat encourage donc activement l'adoption de ces pratiques et a créé, avec la Commission économique pour l'Europe, un réseau régional d'experts de la facilitation du commerce : le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXt). Le Comité voudra peut-être examiner ces initiatives et ces programmes dans le contexte plus vaste de l'assistance technique du secrétariat pour le renforcement des capacités commerciales, donner des indications sur leur orientation et leur ciblage futurs et adopter des décisions sur les questions prioritaires particulières dans ce domaine.

6. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone

Documentation

Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone (E/ESCAP/CTI(2)/2)

Annotation

L'un des grands problèmes qu'affronte aujourd'hui le monde et particulièrement la région Asie-Pacifique est celui des changements climatiques. Les conséquences éventuelles des changements climatiques pour la région et notamment pour le commerce et les investissements sont bien documentées. Alors qu'un consensus prend forme au sujet d'une intervention urgente pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets, il est utile de rechercher comment le problème pourrait être converti en possibilités nouvelles au moyen du commerce et des investissements. Le Comité voudra peut-être examiner les modalités et les occasions qui se présentent pour promouvoir le

commerce et les investissements dans les biens, les technologies et les services à basse émission de carbone ou climatiquement salutaires et donner des indications sur le rôle de la CESAP à cet égard.

7. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables

Documentation

Le transfert de technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables (E/ESCAP/CTI(2)/3)

Annotation

Les rôles essentiels joués par la technologie pour améliorer la compétitivité et par le commerce et les investissements comme principales modalités du transfert de technologie sont largement reconnus. Cependant, tous les pays ne sont pas en mesure soit de développer leurs propres technologies soit d'avoir accès aux technologies qui correspondent à leur niveau de développement. Beaucoup de pays se heurtent aussi aux obstacles dressés par les régimes rigoureux applicables aux droits de propriété intellectuelle. L'expansion des chaînes de valeur, la croissance de l'investissement étranger direct (IED) et le démantèlement des obstacles tarifaires ont cependant fait apparaître de nouvelles possibilités de développement et de transfert de technologie et certains pays de la région sont devenus fournisseurs de technologie. Pour transformer les problèmes en possibilités nouvelles, il faut créer des institutions aux niveaux national et régional ou renforcer celles qui existent afin de soutenir le développement et le transfert de technologie. Au niveau régional, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricole en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) sont les institutions régionales de la CESAP chargées spécialement de faciliter le transfert et le développement de la technologie. Le Comité voudra peut-être examiner le rôle et les activités de ces deux institutions, donner des indications sur leur orientation et leur ciblage futurs et adopter des décisions sur les questions prioritaires particulières dans ce domaine.

8. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale

Documentation

Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale (E/ESCAP/CTI(2)/4)

Annotation

Dans toute économie donnée, la plupart des entreprises sont de petites et moyennes entreprises (PME) qui rencontrent toutes sortes d'obstacles pour renforcer leurs capacités d'offre et tirer avantage du dynamisme économique de la région. En même temps, ces entreprises sont d'importants fournisseurs de pièces et de composants et sont donc d'importants maillons des chaînes de valeur régionales et mondiales alimentées par l'investissement étranger direct. Ce type d'investissement et l'expansion des chaînes de valeur qu'il provoque sont les principales forces motrices de l'intégration régionale qui ouvrent des possibilités pour le développement des PME. Le secrétariat exécute différents programmes

pour soutenir le développement des PME et leur intégration aux chaînes de valeur mondiales et régionales ; il encourage aussi activement le dialogue sectoriel public-privé au moyen du Forum Asie-Pacifique des entreprises. Le secrétariat prévoit de lancer de nouvelles initiatives pour la promotion et la facilitation de l'investissement étranger direct, spécialement de l'IED intrarégional. Il exécute en outre un projet qui cherche à promouvoir les pratiques responsables de l'entreprise à travers des activités de formation et de communication portant sur les principes du Pacte mondial et de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le Comité voudra peut-être examiner ces initiatives et ces activités, donner des indications sur leur orientation et leur ciblage futurs et adopter des décisions sur les questions prioritaires particulières dans ce domaine.

9. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement

Documentation

Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement (E/ESCAP/CTI(2)/5)

Annotation

Au cours des toutes dernières décennies, la libéralisation du commerce a progressé fortement, aussi bien à travers le système commercial multilatéral qu'au moyen des accords commerciaux régionaux et bilatéraux. Simultanément, le nombre d'accords et de traités régionaux et bilatéraux en matière d'investissements a augmenté rapidement. Ces accords constituent des ensembles de règles qui ont contribué à la croissance soutenue du commerce et des investissements internationaux. À la suite du grippage des négociations de Doha menées le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la multiplication des accords commerciaux régionaux et bilatéraux a créé simultanément des problèmes et des possibilités nouvelles pour le renforcement du commerce intrarégional. La CESAP est depuis longtemps favorable à la conclusion positive et sans retard des négociations de Doha et à la consolidation et au renforcement des accords commerciaux régionaux et bilatéraux pour qu'ils deviennent autant d'éléments intégrants du système commercial multilatéral. Le secrétariat suit le fonctionnement des accords commerciaux régionaux et bilatéraux à l'aide de la Base de données sur les accords Asie-Pacifique sur le commerce et les investissements (*Asia-Pacific Trade and Investment Agreements*

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_6305

